

Le centre de formation est certifié par GLOBAL CERTIFICATION depuis le 20/12/2021 pour les formations SS3
Pour une durée de 3 ans sous le numéro OFA/0004

SS3 ENCADREMENT TECHNIQUE - PREALABLE

Le chef d'entreprise a l'obligation de former ses collaborateurs avant tous travaux de retrait ou d'encapsulation d'amiante et de matériaux, d'équipements et de matériels ou d'articles en contenant, y compris dans le cas de démolition, appelés travaux de sous-section 3. La réussite à l'examen de cette formation permet d'exercer sur ce type de chantier

OBJECTIFS :

Organiser et piloter les opérations relevant de la SS3. Garantir la conformité réglementaire de ses choix afin de protéger les travailleurs, les tiers et l'environnement

CONTENU DE LA FORMATION :

Evaluer les risques d'une opération de traitement de l'amiante
Définir les méthodes et moyens à mettre en œuvre
Maîtriser l'aéraulique
Améliorer les conditions de travail en organisant une démarche de prévention efficace

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

Les techniques pédagogiques proposées privilégient l'interactivité au sein du groupe. Elles favorisent l'alternance entre temps de réflexion, échanges, cas pratiques, mise en situation et apports théoriques. Plateforme pédagogique où est reproduit un chantier amiante. Salle de formation équipée

MODALITES D'EVALUATION DES ACQUIS :

Pour valider la formation, il faut avoir réussi l'évaluation théorique (questionnaire à choix multiple) et l'évaluation pratique (étude de cas). Pour réussir une évaluation, le stagiaire doit valider au minimum 3 thèmes sur 5, et obtenir une note globale minimale (rattrapage en cas de validation de 2 ou 1 thème avec un nombre minimal de points).

SANCTION VISEE :

Attestation de compétences sous réserve de réussite aux examens théoriques et pratiques

MATERIEL :

RAS

REFERENCES :

Formation inscrite au répertoire spécifique RS6422 : Prévention des risques liés à l'amiante pour le personnel d'encadrement technique en sous-section 3
<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6422/>
Certificateur : Ministère du travail du plein emploi et de l'insertion
Date de publication : 19/10/2023

Programme de formation établi par la société APF, conformément à l'Arrêté formation du 23/02/2012 et au référentiel INRS.

PUBLIC CONCERNE ET PREREQUIS :

Tout travailleur possédant, au sein de l'entreprise, une responsabilité au niveau des prises de décisions technico-commerciales, des études, de l'établissement des documents techniques ou contractuels, de la définition, de l'organisation et de la mise en œuvre des spécifications et des moyens techniques. Présenter un avis d'aptitude médicale au poste de travail.

DUREE, EFFECTIFS :

10 jours
Recyclage à effectuer dans une période n'excédant pas 6 mois
10 stagiaires/session

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS :

Certificat de réalisation
Feuille d'émargement
Questionnaire d'appréciation de la formation

QUALIFICATION DES INTERVENANTS :

Formateur certifié INRS /
OPPBTP
Consultant expert APF

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN

SITUATION DE HANDICAP :

Voir le bulletin d'inscription

TARIF ET DELAIS D'ACCES :

2250 € HT

Emilie Marquet
Responsable pédagogique

